



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 Décembre 2016 à 18 h 30

Réf. SP.RS - 742.2016

L'An Deux Mille Seize, le jeudi Vingt-neuf Décembre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS ADURRIAGA, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, Mme CEZA, M. TENA, Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BUTORI qui donne procuration à Mme CAMACHO SATHICQ, Mme VESGA SORONDO qui donne procuration à M. le Maire, M. CAMBLONG qui donne procuration à M. ELIZALDE, Mme ZUBIETA qui donne procuration à M. BERRA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. BERRA : J'aurais voulu faire un commentaire. Lors de vos échanges, notamment sur le Port de Plaisance, vous interpellez Monsieur DESTRUHAUT en disant « vous ne ferez pas chaque fois la leçon » et vous parlez des prédécesseurs, je me suis senti visé avec Monsieur SALLABERRY et pour convenir, en fait, qu'il a fallu vingt ans pour accepter le Port de Plaisance. Je signale que le Port de Plaisance a été inauguré en 1993 et que nous avons été élus en 1995.

Monsieur le Maire : En effet, mais depuis, cela ne vous a pas empêché de le critiquer via les diverses délibérations des Chambres Régionales des Comptes, les différents rapports, les différentes interventions. Donc encore une fois, vous étiez contre le Port de Plaisance, vous étiez contre le Casino, vous étiez contre l'arrivée de Tribord, tout le secteur plage créateur d'emplois.

Je regrette encore une fois qu'il en soit ainsi, mais je le pointerai chaque fois que nous aurons ce type de discussion.

M. BERRA : Je voulais préciser qu'en 1993 nous n'étions pas là, donc nous ne pouvions pas être contre.

Monsieur le Maire : En 1993 vous n'étiez pas là pour le dire, vous Monsieur BERRA, d'autres étaient là pour le dire et vous avez été dans les roues de ces autres. Vous vous êtes toujours opposés.

M. BERRA : Non.

Monsieur le Maire : Je maintiens et je considère que l'incident est clos. Mais je rajoute que c'était le Port de Plaisance, que c'était la Thalassothérapie et que c'était Tribord.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

Monsieur le Maire : Concernant l'ordre de jour d'aujourd'hui, vous avez pu le constater, les rapporteurs ne sont pas ceux indiqués dans votre convocation. Donc la délibération n° 159.2016 sera rapportée par Mme. Christelle CAZALIS et non pas par Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON et la délibération n° 160.2016 sera rapportée par M. Frédéric TRANCHE et non pas par Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON.

II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORT DE Mme. Christelle CAZALIS

159.2016 - AVANCE SUR SUBVENTION - ASSOCIATION LANETIK EGINA

Il est décidé d'allouer à l'Association LANETIK EGINA une avance sur la subvention 2017 de 10.000 €.

Les crédits budgétaires seront prévus à l'article 6574 sous fonction 311 du budget principal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Frédéric TRANCHE

160.2016 - EXERCICE COMMUNAL DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME » DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME

La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne impose un positionnement avant le 31 décembre 2016, soit avant l'entrée en plein exercice de l'EPCI Pays Basque, le 1^{er} janvier 2017.

La Commune d'Hendaye souhaite étudier, analyser et participer à une véritable politique de territoire en matière d'accueil et de promotion du tourisme, quand l'axe politique et stratégique du nouvel EPCI Pays Basque sera défini.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la gestion de la compétence Tourisme par l'EPIC Hendaye Commerce & Développement.

Il est décidé :

Article 1 : de conserver au-delà du 1^{er} janvier 2017, l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

Article 2 : de confier, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion de la compétence Tourisme à l'EPIC Hendaye Commerce & Développement.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives aux obligations de publicité.

M. ELIZALDE : Bonsoir à tous et à toutes, je suis un petit peu partagé sur cette délibération puisque, il me semble, que l'Office de Tourisme Communautaire distinct, même si je n'aime pas le terme, Ville d'Hendaye était un bon compromis entre la volonté de maintenir une gestion locale au niveau d'Hendaye mais au sein de l'Agglomération ou de la future Agglomération Pays Basque, c'est-à-dire d'une gouvernance au niveau du Pays Basque.



Néanmoins, il me semble que cette délibération va dans ce sens-là, c'est-à-dire de reposer un petit peu les choses et à partir du 1^{er} janvier, c'est-à-dire demain, de commencer à étudier, à analyser, à participer à une véritable politique de territoire.

Un petit mot sur la forme, puisque comme vous l'avez vu, la loi a été promulguée hier et il faut prendre la décision avant le 1^{er} janvier 2017, il me semble que les décideurs auraient pu nous accorder un délai un peu plus important afin d'avoir un débat plus sain et afin de pouvoir analyser correctement les pour et les contre.

Pour nous ce sera une abstention, qui se veut constructive et le rappeler pour deux raisons. Il nous semble que l'Office de Tourisme Communautaire qui avait été mis en place c'était un bon compromis, je répète entre la volonté de maintenir une gestion locale au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et que ce doit être pour nous la priorité et que cette délibération reprend justement cette idée-là.

La Commune d'Hendaye souhaite étudier, analyser et participer à une véritable politique de territoire en matière d'accueil et de promotion du Tourisme quand l'axe politique et stratégique du nouvel EPCI Pays Basque sera défini.

Il me semble que cette délibération doit nous engager justement dans ce sens afin qu'Hendaye soit à l'initiative d'appeler l'ensemble des acteurs locaux du Tourisme, c'est-à-dire les autres Offices de Tourisme pour arriver à cet objectif à terme.

Merci.

M. BERRA : L'intervention va être un peu dans le même ordre d'idée, sachant que l'on s'était déjà exprimé lors du Conseil Municipal du 27 septembre, puisque c'est là qu'il y avait eu le transfert de compétence Tourisme et la création de la fameuse Office du Tourisme Hendaye Gouvernance Intercommunale.

Donc, nous revoilà avec la loi NOTRe et la compétence tourisme, bien que la délibération que vous nous proposez soit bien fournie, elle nécessite quand même quelques explications, d'ailleurs comme l'a rappelé Iker le rapport que nous avons sous les yeux n'est pas tout à fait le même que celui que nous avons eu à travailler. Le paragraphe 2 : lorsque nous avons eu le document la loi était un projet, donc l'argumentaire était basé sur un projet de loi et aujourd'hui, effectivement, la loi est passée hier et donc excusez du peu, quand même cela se fait un peu à l'arrache.

Monsieur le Maire : Nous avons eu la circulaire d'application aujourd'hui.

M. BERRA : Mais de quoi s'agit-il encore une fois ? Il s'agit de la continuité du dé tricotage de la loi NOTRe. Là vous vous engouffrez, à nouveau, dans une mini-brèche et nous trouvons cela dommageable, comme déjà évoqué le 27 septembre dernier devant cette même assemblée, nous l'avons déjà dénoncé et nous ne pouvons encore que dénoncer. Quelle est donc cette motivation qui vous anime tant pour persister à isoler Hendaye en matière de tourisme ? Cela reste une énigme.

A aucun moment il est question de fermer la structure d'Hendaye, bien au contraire, il s'agit de faire évoluer et qu'elle soit partie intégrante de la nouvelle organisation qui se met en place et ainsi de faire bénéficier Hendaye d'une véritable synergie. Isolation ne rime pas avec mutualisation, nous sommes tous d'accord et nous avons tous été d'accord ici pour mettre l'EPCI Pays Basque en route, il y a eu un énorme travail, depuis plus de dix ans, le Conseil des Élus, le Conseil de Développement pour aboutir à cet EPCI et vous, vous prenez que ce qui vous intéresse, voilà c'est par tiroirs, les déchets oui, cela non et le cas du tourisme et bien vous n'en voulez pas, je ne sais pas pourquoi.

Alors cela engendre des coûts supplémentaires, une confusion chez les commerçants de la Ville et un mécontentement, ils ne comprennent pas pourquoi ils voient arriver des gens de Terre et Côte Basques, pourquoi ils voient arriver des gens de Hendaye, entre Hendaye Tourisme et

Hendaye Développement et Commerce, Office de Tourisme, on s'y perd, tout le monde s'y perd. Nous ne sommes pas dans la simplification.

Les commerçants se demandent pourquoi ils ont à payer deux fois pour apparaître sur un support qui est édité par la Ville d'Hendaye et un support qui est édité par la Gouvernance Communautaire.

Dans le paragraphe 4 vous parlez de synergie collective, excusez-moi du peu, avec qui vous allez faire cette synergie ? en sachant que la loi ne prévoit pas de schéma de mutualisation entre des Offices Communautaires et Communales, ce n'est pas encore prévu donc pour faire de la mutualisation il faut le faire avec des communaux, avec effectivement Biarritz, Anglet, Bidart ou Cambo qui sont dans le même cas.

Je pense et à notre avis, que vous faites fausse route et nous aurions tout à gagner à être partie prenante, comme l'a rappelé Iker tout à l'heure, être force de proposition dans cette nouvelle structure qui portera le nom de Pays Basque, ne pas être à côté mais être dedans.

Au final, vous proposez dans l'article 1 qui n'a pas changé, de conserver au-delà du 1^{er} janvier 2017 l'exercice de la compétence promotion de tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme : c'est le libellé. Ce qui nous chagrine c'est le conserver, parce vous demandez de conserver quelque chose que nous n'avons plus. Nous n'avons plus la compétence Tourisme à Hendaye puisque nous l'avons transférée lors du Conseil Municipal du 27 septembre à partir du 1^{er} octobre.

Vous allez m'expliquer, je vois Monsieur le Maire sourire il doit avoir la réponse tant mieux, pour redevenir un Office de Tourisme Communal.

En plus, je ne sais pas comment on peut confier la gestion de la compétence tourisme à l'EPIC Hendaye Commerce et Développement ?

Merci.

M. TRANCHE : Je te remercie Mikel pour ton intervention. Sur quelques points je parlerai du même ton sur la confusion générale qu'il peut y avoir et expliquer aussi pourquoi on en n'est là.

Nous en sommes là aussi parce que la voix d'Hendaye n'a pas été écoutée au titre de l'Agglomération et que l'on a transféré cette compétence trois mois avant les délais, alors que nous sommes bien d'accord nous nous sommes battus clairement pour attendre la promulgation des lois et éviter l'ensemble de ces confusions. Prendre des décisions sans la promulgation de la loi on se retrouve parfois dans des impasses et c'est dans laquelle nous sommes, puisqu'aujourd'hui la compétence tourisme n'aurait pas dû être transférée au 1^{er} octobre comme cela l'a été de force par rapport à l'ensemble des autres Offices du Tourisme.

M. BERRA : Il aurait fallu nous suivre et voter contre comme nous.

M. TRANCHE : C'est ce que l'on a fait. Donc se considérer isolé, je trouve que l'on rejoint la majorité de toutes les Stations Classées, donc nous ne sommes pas isolés, en fait nous sommes avec l'ensemble des stations qui ont obtenu ce label entre guillemet de Station Classée, effectivement il n'y en n'a pas beaucoup sur l'Agglomération Sud Pays Basque, mais si à l'instar de toutes les autres communes ils ont souhaité se retrouver en individuel c'est aussi pour parler d'une démarche collective.

Concernant la confusion au 1^{er} octobre, je l'ai dit, je pense que si notre voix avait été entendue depuis notre élection en 2014, peut-être que nous n'en serions pas là, et cela n'a pas été faute de ne pas le dire.

Terre et Côte Basque, il existait et il existera toujours un schéma de mutualisation à l'ensemble des commerçants et effectivement il y a eu plusieurs réunions d'information, donc nous faisons tout.

Si nous en sommes là aujourd'hui sur un Conseil Municipal exceptionnel au regard des délais, c'est effectivement subi pour nous aussi.

Enfin dans le schéma de mutualisation, aujourd'hui, nous sommes claires avec l'ensemble des autres communes nous avons déjà des projets et ils seront mis en place.

Je trouve important de dire que c'est pour la Commune d'Hendaye qui a travaillé et œuvré comme tu l'as si bien dit depuis dix ans dans un projet, dans des labels, dans des performances, dans des valeurs, des atouts, c'était compliqué, à l'heure d'aujourd'hui, de s'intégrer dans un projet stratégique inconnu.

M. IRAZUSTA : Je voulais juste intervenir sur ce qui me semble être une petite confusion dans le propos de Mikel, dans l'association que tu as faite entre la compétence des déchets et la compétence dont on parle aujourd'hui.

Je crois que dans la réforme qui est en place il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas le choix c'est le transfert des déchets et puis il y a des choses pour lesquelles nous pouvons donner un avis.

Alors il se trouve que, des fois, nous pouvons être d'accord et on peut transférer et puis comme on peut avoir un avis, des fois, on peut ne pas être d'accord et donner un avis opposé.

Je crois que c'est aussi la responsabilité des élus municipaux, parfois, d'exprimer un choix, des fois on applique la loi c'est notre responsabilité aussi de l'appliquer mais quand on a le choix ce n'est pas toujours forcément pour dire oui.

M. BERRA : Je pense que je n'ai pas fait de confusion, si tu m'as bien écouté j'ai dit vous prenez que ce qui vous intéresse et dans la globalité la loi NOTRE notamment c'est quelque chose qui a été fait et voulu par le Président actuel pour un schéma de mutualisation. Donc, moi j'englobe cela là-dedans. Bien sûr on le droit d'y aller ou de ne pas y aller mais je trouve dommage, puisque cela a été difficile de faire l'EPCI Pays Basque, pour moi la position d'Hendaye, d'Anglet, de Biarritz, de Cambo pour ne pas y adhérer cela décrédibilise tout le travail qui a été fait pour avoir un EPCI Pays Basque global, c'est ça mon propos.

M. IRAZUSTA : Je crois que j'avais bien compris. Effectivement, tu fais la différence mais le fait de prendre ce qui nous intéresse c'est un peu de la responsabilité des élus que nous sommes. Effectivement, c'est un choix que l'on fait et moi je suis défenseur de la mise en place de cet EPCI et je suis ravi que l'on est voté à l'unanimité ici. Mais le jour où on l'a fait j'ai attiré l'attention sur le statut des salariés qui allaient être transférés en espérant que le statut qui serait le leur serait niveler vers le haut, il y a des questions qui se posent à la mise en place de cet EPCI et il y a des choix qui se posent parfois. Des fois il n'y a pas le choix comme pour les déchets, et on peut accompagner les choses qui se font par le débat et éventuellement par le soutien aux salariés qui sont transférés et puis il y a des fois où on a le choix et on l'exerce, c'est de notre responsabilité.

Monsieur le Maire : J'ai entendu effectivement, à la fois, notre collègue Iker, qui dit que c'est un bon compromis et vous Monsieur BERRA qui dites que c'est peu lisible aujourd'hui. Donc je confirme que si cela peut être un bon compromis aujourd'hui en apparence, en réalité c'est extrêmement complexe en terme de gestion du personnel.

Finalement on oublie que les Communes doivent toujours se raccrocher au principe dit de subsidiarité c'est-à-dire que sont censés avoir une compétence ceux qui sont en capacité de la porter le mieux possible. Aujourd'hui, n'oublions pas qu'il y a quand même un interlocuteur important qui vivra ce qu'il vivra, qui est le Comité Départemental du Tourisme mais qui dans la perspective de la création de l'EPCI à 158 communes va voir d'un côté un Pays Basque à 158 communes et d'un autre côté un Béarn touristique avec 10 intercommunalités. Donc là aussi il va y avoir des discussions demain entre l'EPCI et le Comité Départemental du Tourisme. Il est question de créer un Conseil de Destination Pays Basque et un Conseil de Destination Béarn, tout cela va être extrêmement compliqué.

Simplement, aujourd'hui, rappeler ce principe de subsidiarité, dire aussi qu'il ne faut pas opposer, j'appelle « la formule des 3 P » Pragmatisme c'est-à-dire faire au plus près, la Proximité qui est souhaitée par nos administrés et puis notre Participation c'est-à-dire notre coopération, notre souci dans lequel nous nous inscrivons de coopérer avec les autres institutions existantes et défendant le Tourisme. Moi je n'y vois aucune incompatibilité mais j'y vois beaucoup d'espoir.

Il s'agit d'un choix politique, aujourd'hui nous avons les outils, nous les conservons et nous sommes toujours ouverts comme nous l'avons toujours été au Nord et au Sud pour une coopération sur le Tourisme avec des institutions existantes.

Je rappelle aussi pour terminer, que l'EPCI au 1^{er} janvier 2017 ne pourra pas s'occuper de tout à la fois et peut-être que le Tourisme ne sera pas la priorité alors, nous nous devons d'assurer, nous devons donner de la lisibilité. Si nous avons 2 EPIC aujourd'hui, je reprends encore une fois le terme que vous utilisiez tout à l'heure et qui est vrai, peu de lisibilité par rapport à des commerçants ou des opérateurs de tourisme, demain nous revenons à la case départ où nous avons une entité qui regroupe le tout ce que je trouve beaucoup plus lisible.

Je crois que cela sera mieux, cela va simplifier et cela n'empêchera pas, de toute évidence, de coopérer car ces coopérations sont non seulement souhaitables mais indispensables.

M. BERRA : Au niveau de l'article 1 on peut voter de conserver quelque chose que l'on n'a pas ?

Monsieur le Maire : Si, on a déjà délibéré sur le fait que nous voulions faire du tourisme mais sous la forme de 2 EPIC.

Nous avons du Tourisme d'un côté dans un Tourisme Intercommunal et on avait du Commerce dans l'autre, je résume.

Aujourd'hui nous disons que nous voulons continuer à faire cela mais de façon distincte de l'EPCI futur Pays Basque ou de l'Agglomération Sud Pays Basque aujourd'hui.

M. BERRA : N'aurait-il pas fallu d'abord dissoudre l'entité Hendaye Tourisme à Gouvernance Communautaire.

Monsieur le Maire : Absolument pas. La loi est passée il y a 24 ou 48 heures, le décret d'application aujourd'hui.

M. BERRA : C'est par rapport au fait que les Sites Classés peuvent justement choisir.

Monsieur le Maire : C'est le choix que nous faisons.

M. TRANCHE : Nous nous sommes bien inquiétés de cette situation, nous avons interrogé l'Agglomération, l'ANETT et tous les services juridiques qui allaient dans ce sens, et effectivement au vu des délais un Conseil Communautaire dans les délais impartis n'était pas envisageable. Donc il y aura une délibération dans la prochaine EPCI qui libèrera de ses obligations de compétences l'ensemble des Stations Classées qui auront statué.

Monsieur le Maire : Une nouvelle fois, nous devons prendre cette délibération avant le 31 décembre.

M. BERRA : Je serais preneur des statuts de l'EPIC Hendaye Commerce et Développement.

Monsieur le Maire : Oui.

M. TRANCHE : Effectivement l'ensemble des statuts vont être repropoés et réétudiés pour proposer aux différents Comités Directeurs.

M. BERRA : Vous faites voter une délibération ce soir, la gestion de la compétence va aller à Hendaye Commerce et Développement et les statuts ne sont pas faits.

Monsieur le Maire : Il ne vous pas échappé un seul instant, parce que je vous connais, vous êtes un garçon suffisamment intelligent pour cela, d'imaginer que l'on pouvait se retrouver dans la situation aujourd'hui le 29 où la loi n'était pas votée, vous ne vouliez tout de même pas que l'on dynamite ce qui existe sans savoir si la loi était votée.

Nous avons donc attendu que la loi soit votée, le décret d'application est sorti ce matin et nous délibérons ce soir.

On commence par avoir l'autorisation de faire et dès le 1^{er} janvier on se met en ordre de marche pour pouvoir créer la nouvelle structure qui accueillera les 2 EPIC existants. C'est absolument logique.

M. BERRA : Non.

Monsieur le Maire : Et pourtant oui.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

- . 4 Absentions : M. ELIZALDE, Mme LEGARDINIER, Mme VARELA, M. CAMBLONG,
- . 7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

161.2016 - CONVENTION POUR LA GESTION DU SERVICE ENCOMBRANTS AVEC L'AGGLOMÉRATION SUD PAYS BASQUE

L'AGGLOMÉRATION SUD PAYS BASQUE exercera au 26 décembre 2016 la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », et notamment la collecte des encombrants.

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la Convention de gestion du service des encombrants entre la Commune d'HENDAYE et l'AGGLOMÉRATION SUD PAYS BASQUE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette Convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Mme. KERIGH-COTTENÇON : Je souhaiterais juste faire une petite intervention puisque nous parlons Agglomération et compétences transférées.

Je souhaitais intervenir sur ton intervention Marie-Pierre du 20 décembre, relative au réseau du transport HEGOBUS.

Concernant, tout d'abord, les accords financiers et ta question sur le fait que nous pourrions nous faire rembourser la somme de 330.000 € proratisés depuis le 1^{er} septembre 2016, date du lancement du réseau.

Je pense qu'il convient de reposer les termes de la délibération sur les bassins d'eaux pluviales, le remboursement demandé correspond à des frais d'entretien assurés par la Ville d'Hendaye alors qu'ils devaient l'être par l'Agglomération puisque cela relève de sa compétence. Voilà pourquoi, le 20 décembre, nous demandions un remboursement rétroactif.

Concernant le transport, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), en date du 17 septembre 2013, a évalué les charges transférées donc dépenses moins recettes à 320.410 € comme tu l'as dit, puis les a avenantées à 335.000 €. Dans cette CLECT, siégeait Monsieur SALLABERRY à l'époque Maire et Monsieur CHENUT, et j'ai refait un point avec nos services financiers et notre Directeur des Services Financiers qui nous confirment que nous ne pouvons, bien sûr, pas revenir sur cette CLECT. Vous pensez bien que si cela était possible il l'aurait déjà fait depuis pas mal de temps.

Donc, je tiens à votre disposition le rapport final de cette CLECT de l'époque qui notifie bien cette somme et qui détaille bien donc les sommes transférées.

Concernant, ensuite, la gratuité, je pense qu'il est temps de stopper les ambiguïtés. J'ai, à votre disposition, un rapport présenté en Commission Transports de l'Agglomération en mars 2014, qui déjà présentait différents scénarios pour la billettique afin d'harmoniser celle-ci avec celle du STAGBA (Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour).

Donc stop, il faut arrêter. La perte de la gratuité n'est pas mon choix, mais vraiment pas mon choix, mais c'est bien une obligation pour tout le territoire.

Il aurait été bien plus facile pour moi, vraiment, je vous l'assure de garder cette gratuité et de dire que les hendayais circulaient partout dans toute l'Agglomération gratuitement et il aurait été bien plus facile de trouver cet avantage-là alors que les autres communes payaient.

Enfin concernant notre intégration dans l'Agglomération Pays Basque, cette fois-ci, vous devez savoir que dorénavant les transports seront gérés non plus en interne mais par le Syndicat des transports de l'Agglomération Pays Basque et que nous intégrerons ce Syndicat normalement en janvier 2017.

Vous avez lu dans les colonnes du Sud-Ouest, les termes de Monsieur le Préfet, il nous propose de réfléchir sur le transport, il pose notamment le problème du versement transport qui sera un des enjeux financiers dès janvier 2017.

Nous nous retrouverons, donc, pour parler du transport à l'échelle des 158 communes et je pense que cela ne sera pas très très facile.

Puisque nous avons d'ores et déjà 2 DSP sur 2 territoires et 2 prestataires différents et que nous avons, donc, 8 EPCI qui ont 0 transport en commun.

Donc rendez-vous en janvier pour parler de l'Agglomération Pays Basque et de son transport.

M. DESTRUHAUT : Chantal, c'était une délibération ça ? Tu es revenue sur un sujet ?

Monsieur le Maire : Monsieur DESTRUHAUT je vous rappelle que la dernière fois, grâce à l'opposition nous avons démarré avec des réseaux d'eaux pluviales et nous avons terminé sur des transports. Nous avons trouvé que la formule était bonne, je pense que Mme. KEHRIG-COTTENÇON a voulu la copier.

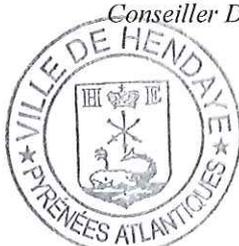
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 15.

HENDAYE, le 30 Décembre 2016

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,



Kotte ECENARRO

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 30.12.2016
Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques

